

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 208

présenté par
M. Hamelin-----
ARTICLE 2

À la fin de l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« au budget du Premier ministre »

les mots :

« dans la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle. Depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances, la notion de « budget du Premier ministre » n'est plus opérationnelle.